

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 53 -CC/2017/CCDS

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AMICALE CLUB DES VÉTÉRANS D'IRACOUBO

Séance du 25 septembre 2017

Date de convocation : 18 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-cinq septembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur Stéphane ANTOINETTE, Deuxième Vice-Président

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Enrico WILLIAM, Sylvio BOCAGE, Claudine CAILLOT, Edgard CHOCHO, Armide MATHIEU, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Wansy JEAN-FORT, Isabelle NIVEAU, Justine SAIBOU, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC, Céline ZULEMARO

Absents excusés ayant donné procuration :

Denis BURLLOT à François RINGUET
Pierre HO-WEN-SZE à René-Serge HORTH
Françoise FREDOC à Wansy JEAN-FORT
Daniel MANGAL à Didier BRIOLIN

Absents non excusés :

Stéphane ANTOINETTE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Marie JEAN-BAPTISTE, Line LETARD, Annick LEVEILLE-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON, Jean-Marie TORVIC

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Didier BRIOLIN**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«L'association Amicale Club des Vétérans d'Iracoubo (ACVI) prévoit l'organisation de diverses manifestations qui visent à animer et à contribuer au renforcement de la cohésion sociale sur le territoire des Savanes.

Les manifestations prévues par l'association sont les suivantes : une participation à un tournoi de football vétérans à Régina le 2 septembre 2017, l'organisation d'un rassemblement sur le site de la crique Morpio en octobre 2017, l'organisation d'un *chanté nwèl* le 16 Décembre 2017 à Iracoubo et la collecte de cadeaux pour les enfants défavorisés de la commune d'Iracoubo et des villages rattachés.

Pour mener à bien ces différentes actions, l'association a sollicité la Communauté de Communes Des Savanes pour une aide financière d'un montant de 6 000€ (six mille euros).

Après étude de ladite demande, la Commission mixte qui s'est tenue le jeudi 24 août 2017 a émis un avis favorable quant à la participation de la CCDS à hauteur de **2 000€ (deux mille euros)**.

Je vous demande donc de bien vouloir délibérer comme suit :

- **PROPOSITION**
- **ACCORDER** une subvention d'un montant de **2 000€ (deux mille euros)** à l'association **Amicale Club des Vétérans d'Iracoubo (ACVI)** pour permettre la réalisation de diverses actions qui visent à animer et à contribuer au renforcement de la cohésion sociale sur le territoire des Savanes pour l'année 2017. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-5 III ;
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur Le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu le rapport de présentation ;
Vu l'avis favorable de la Commission mixte du jeudi 24 août 2017 ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 14 septembre 2017 ;

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1^{er} : DE DONNER ACTE de son rapport à Monsieur Le Président,

Article 2 : D'APPROUVER l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 000€ (deux mille euros) à l'association *Amicale Club des Vétérans d'Iracoubo (ACVI)* pour permettre la réalisation de diverses actions qui visent à animer et à contribuer au renforcement de la cohésion sociale sur le territoire des Savanes pour l'année 2017.

Article 3 : D'AUTORISER le Président à SIGNER tous les actes afférents à ce dossier



Monsieur Gilles DUFIL ne prend pas part au vote

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de procurations : 04
Nombre de votants : 22
Pour : 22
Contre : 00
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 25 septembre 2017

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,


François RINGUET
